

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE

Commune de L'HERMENAULT

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	14

Procès Verbal
du Conseil Municipal
Séance du 5 Janvier 2014

L'an deux mil quinze, le cinq janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUX, Maire.

Date de la convocation : 30 décembre 2014

Présents :

Jean-Pierre ROUX, Patrice RABILLER, Joël PAGIS, Marie-Pierre FRANCHI, Stéphane ROCHER, Michel COUMAILLEAU, Corinne JOLLY, Philippe TRILLAUD, Jessy VILLAUME, Christelle SUIRE, Pierre GROSZ, Francis BRIT, Marie-Josée BERGÉ, Dominique LE BARZIC

Secrétaire de séance :

Pierre GROSZ

Le procès verbal du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2014 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Sophie SIMONNET, Conseillère Municipale, a fait part de son souhait de démissionner et a déposé son courrier le 29 décembre 2014. Le Conseil Municipal, dans son ensemble, regrette cette décision.

En début de séance, après sollicitation du Maire, le Conseil Municipal donne son accord pour que soient ajoutés à l'ordre du jour les objets suivants :

- * Renonciation à acquérir
- * Assainissement : contrôle du réseau par caméra
- * Travaux d'électricité par ERDF
- * Commission de sécurité : salle du Jary.

OBJET N° 105 – VENTE D'UN TERRAIN À ROUSSEAU

Le Maire indique que la commune possède d'anciens chemins communaux non utilisés. L'un d'entre eux est situé à Rousseau . Ce chemin n'a actuellement pas de numéro mais s'en verra attribuer un après le bornage.

Monsieur PELLETIER Frédéric se propose de l'acquérir.

Celui-ci n'excède pas 200 m². Compte tenu de sa localisation et de son état, le Maire propose de le céder pour l'euro symbolique. Les éventuels frais de bornage seront pris en charge par l'acquéreur.

Après délibération, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ≈ décide de vendre à Monsieur PELLETIER Frédéric, pour l'euro symbolique, le chemin situé à Rousseau
- ≈ les frais de bornage ainsi que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- ≈ mandate le Maire pour la signature de l'acte notarié

OBJET N° 106 – PROPOSITION DE CONTRAT POUR L'ANIMATION DU 12 JUILLET 2015

Le Maire informe qu'une animation communale aura lieu le 12 juillet 2015 pour la fête nationale du 14 juillet.

Monsieur RIPOCHE propose ses services au prix de 150 € la prestation pour la journée.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire, par un vote à main levée, par 14 voix pour, à passer contrat avec Monsieur RIPOCHE et à signer tout autre contrat relatif à cette manifestation.

OBJET N° 107 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'HERMENAULT

Le Maire informe les conseillers que, lors de sa séance du 10 décembre 2014, le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité une délibération visant à modifier ses statuts en vue de la mise en place d'un programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif des particuliers.

L'article 7.2.1 « Protection et mise en valeur de l'environnement » des statuts de la Communauté de Communes est complété comme suit :

7.2.1 « Protection et mise en valeur de l'environnement »

« Création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif. Sont d'intérêt communautaire :

- **La mission de contrôle de conformité des installations neuves ou réhabilitées.**
- **La mission de contrôle de bon fonctionnement des installations existantes**
- **La mission d'information/communication et conseils aux particuliers.**
- **La réhabilitation des installations ».**

Conformément à l'article L5211-20 du CGCT, il appartient à chaque Conseil Municipal des communes membres de l'EPCI de se prononcer sur la modification statutaire dans un délai de trois mois. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Il vous est proposé de vous prononcer sur cette modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de l'Hermenault conformément au principe mentionné ci-dessus et aux statuts joints à la présente.
- AUTORISE le Maire à signer tout document visant à intervenir dans ce domaine.

OBJET N° 108 – CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE DANS LE CADRE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVERGARDE

Dans sa séance du 1^{er} décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde. Un comité de pilotage doit être constitué et un chef de projet communal, qui pourra être le référent « PCS » à savoir l'interlocuteur privilégié de la cellule d'appui « PCS », doit être nommé.

Madame Marie-Josée BERGÉ et Monsieur Michel COUMAILLEAU proposent leur candidature.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne Madame Marie-Josée BERGÉ et Monsieur Michel COUMAILLEAU en tant que référents « PCS ».

OBJET N° 109 – RÉFECTION DE L'APPROVISIONNEMENT ÉLECTRIQUE

La réfection de l'approvisionnement électrique du complexe sportif nécessite des travaux d'électricité par Erdf.

Les frais seront partagés entre la commune pour le terrain de football et la Communauté de Communes pour la salle omnisports. Le devis s'élève à 4 977.77 Euros.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis.

QUESTIONS DIVERSES

- ✘ Renonciation à acquérir, dans le cadre du droit de préemption urbain, de l'ensemble immobilier cadastré section AC n° 485 et 487 appartenant à Madame DOUGLAS-HOME Diana
- ✘ Un contrôle du réseau d'assainissement par caméra doit être réalisé afin de connaître l'état du réseau avant de lancer des travaux. La consultation des entreprises va être lancée. Le cabinet Millet a préparé le DCE.
- ✘ Le 18 décembre 2014, la commission sécurité a émis un avis favorable à l'exploitation de la salle polyvalente du Jary. De nombreux travaux de mise aux normes ont été effectués suite à un premier refus d'exploitation en date du 10 juillet 2014.
- ✘ Les élections départementales visant à élire les Conseillers Territoriaux auront lieu les 22 et 29 mars 2015

La séance est levée à 21 h 35

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 105 au n° 109

ROUX Jean-Pierre	RABILLER Patrice	PAGIS Joël
FRANCHI Marie-Pierre	ROCHER Stéphane	COUMAILLEAU Michel
JOLLY Corinne	TRILLAUD Philippe	VILLAUME Jessy
SUIRE Christelle	GROSZ Pierre	BRIT Francis
BERGÉ Marie-Josée	LE BARZIC Dominique	